

27^{ème} Parlement des enfants

Proposition de loi visant à

Rendre le sport plus facile d'accès pour les jeunes.

Ecole Jacques Prévert - Gondecourt
5^{ème} circonscription du Nord

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le sport joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes : il favorise leur santé physique et mentale, renforce leur estime de soi et leur confiance en eux, leur offre des opportunités de socialisation et de développement personnel. Contrairement aux écrans qui énervent les enfants, le sport leur donne les moyens de se défouler et de s'amuser de manière plus saine. Il est donc essentiel pour eux de pouvoir en faire et pour cela il faut le rendre plus accessible.

Dans notre classe, tous les élèves pratiquent une activité physique en dehors de l'école. Mais ce n'est pas le cas de toute notre école. Certains ne font pas de sport car l'activité souhaitée n'est pas proposée dans notre ville et ils doivent se déplacer parfois loin pour la pratiquer. On voit donc que la pratique et le choix de l'activité sportive sont dépendants de la proximité de cette dernière. Selon une étude de l'INJEP, 13% des non pratiquants invoquent le fait que le sport qu'ils aimeraient faire est trop éloigné de chez eux et préfèrent donc ne pas en faire.

Nous avons constaté qu'en France, la grande majorité des jeunes ont une pratique sportive régulière. Les sports les plus plébiscités sont le football, la musculation et le running. Ce sont, pour la plupart, des activités peu coûteuses et qui demandent peu de matériel. Nous pensons donc qu'il existe un lien entre les moyens financiers de chacun et la pratique du sport. Cela est également évoqué dans une étude du CREDOC de mai 2022 comme étant l'un des freins principaux chez les jeunes : 30 % ne feraient pas de sport car cela coûterait trop cher.

Proposition de loi

Article 1 : Chaque commune doit pouvoir proposer une « sportithèque », c'est-à-dire un endroit où il est possible d'emprunter gratuitement du matériel sportif

Article 2 : Il doit y avoir un terrain de sport extérieur accessible à tous dans chaque commune de France, à la manière des playgrounds américains

Article 3 : Rendre les transports en commun gratuits pour les jeunes sportifs qui sont licenciés dans un club